



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE LOUIS DE BROUCKÈRE 53/55 7100 LA LOUVIÈRE Belgique

📄 **Type de contrôle:** Visite de contrôle vente ancienne installation (Livre 1 8.4.2)

📅 **Date du contrôle:**
27/08/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
27/08/2050

👤 **Agent-visiteur:**
Andrea Paci

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom

[REDACTED]

Adresse

[REDACTED]

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom

[REDACTED]

Adresse

[REDACTED]

Installateur

Nom

Inconnu

TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse

RUE LOUIS DE BROUCKÈRE 53/55 7100 LA LOUVIÈRE Belgique

Code EAN

Numéro de compteur

-

GRD

Ores

Type de locaux

Appartement

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite de contrôle vente ancienne installation (Livre 1 8.4.2)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	-
Code EAN	-
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Protection maximale admissible	40A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	11
Description de l'installation	Voir schémas

Tableau(x) électrique(s)

Nombre	Protection	Section	Référence tableau
1	300mA	10	
1	30mA	10	
1	32A	6	
10	20A	2,5	



Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-016/5605017

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielle	OK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	11
Isolement ($M\Omega$)	-
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
---------------	----



Infractions

Néant

Remarques

Libellé	Référence
L'installation n'a pas été mise hors tension durant l'inspection en raison de la poursuite des activités. Elle devra être mise hors tension lors de la prochaine inspection périodique afin de pouvoir tester les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel et mesurer la résistance d'isolement totale.	RND7
Cette installation a été contrôlée en tant qu'unité électrique domestique. Si le bâtiment doit être considérée comme une unité professionnelle, le contrôle doit être effectué dans un délai de maximum 5 ans.	RND13
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.	RDE3
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Toutes modifications ou les démontages effectuer après ce contrôle sont sur la responsabilité du propriétaire ou l'exploitant.

La mise a la terre se trouve dans les parties communes du bâtiments et a été contrôlé au moment du contrôle.
L'inspecteur décline toutes responsabilités en cas de modification ou défauts futur de celle ci.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Andrea Paci

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes



Tableau 1

Libellé	Photo
---------	-------



Libellé	Photo
Terre	